

GARDANNE



Découvrez notre catalogue
des sensibilisations

LES MILLES



EGUILLES

QUALITÉ DE VIE
AU TRAVAIL

ISTRES

ROGNAC

AMÉNAGEMENT
DE POSTE

PLAN-DE-CAMPAGNE

**Une question relative
à votre adhésion ?**
Contactez le Service Relation
Adhérents par téléphone
au 04 86 67 63 00

**CENTRE-VILLE
AIX-EN-PROVENCE**

www.stprovence.fr
0800 360 400



MIRAMAS

VISITE DE
MI-CARRIÈRE

SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE



Vous souhaitez participer
à nos événements ?
Consultez notre agenda

VISITE
DE REPRISE

SALON-DE-PROVENCE

ATELIER
PRÉVENTION

**Vous êtes
employeur ?**

**Découvrez
notre offre
de services**

**Un pépin et besoin
d'en parler ?**
Contactez la PEPS,
notre Permanence d'Ecoute
Psychologique et Sociale :
04 86 67 28 67

ROUSSET

PRÉSENTATION

ST Provence, Service de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnel (SPSTI), **contribue à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé physique et mentale au travail** de près de 132 000 salariés répartis au sein de 14 000 entreprises adhérentes dans le Pays d'Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence.

Au-delà de la simple visite médicale, **tout un panel de compétences compose ST Provence**. La prévention de la désinsertion professionnelle, des troubles musculo-squelettiques (TMS), l'amélioration de l'organisation du travail, l'aménagement de poste, l'accompagnement psychologique ou le maintien en emploi constituent autant d'axes prioritaires de la santé au travail sur lesquels œuvrent quotidiennement les équipes pluridisciplinaires de ST Provence.

Engagé depuis plus de 18 ans dans une démarche de progrès en Santé Travail, **ST Provence est désormais labellisé AMEXIST**, une référence soulignant l'intégration de la qualité comme maître-mot de l'ensemble de ses activités.

ST Provence est votre partenaire de référence en prévention des risques professionnels dans votre entreprise !

NOS EXPERTS

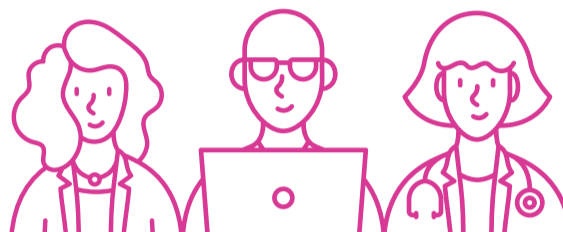
Médecins du travail, infirmiers, formateurs, ergonomes, psychologues, ingénieurs en prévention des risques professionnels (et bien d'autres experts au service des entreprises adhérentes et de leurs salariés) **conseillent, écoutent, échangent, diagnostiquent et interviennent également au sein des entreprises** pour « chasser les risques » présents dans l'environnement professionnel.

Ils sont les premiers conseillers en matière de prévention des risques professionnels, tous secteurs d'activité confondus !

Les services supports et administratifs de ST Provence participent également au bon fonctionnement de votre Service de Prévention et de Santé au Travail.



Vous cherchez les coordonnées de votre centre médical ? Scannez ce QR code



RETROUVEZ DANS CE DOCUMENT

LES ACTIONS QUE NOUS METTONS

EN PLACE POUR RÉPONDRE

À VOS OBLIGATIONS ET BESOINS

EN TANT QUE CHEF D'ENTREPRISE

Toutes les prestations citées dans cette offre de services doivent se mettre en place dans le cadre d'un échange avec votre médecin du travail. C'est lui qui adaptera votre demande et activera les actions nécessaires pour y répondre au mieux.

LÉGENDE



INFORMATION



OBLIGATOIRE



ATELIER & SENSIBILISATION



INTERVENTION TERRAIN



DOCS PRÉVENTION



VISITE AVEC UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

BESOIN 1

Évaluer les risques présents dans mon entreprise

Notre réponse : Nous vous accompagnons dans l'analyse des situations de travail et l'identification des risques. Nous élaborons ensemble les mesures de prévention adaptées.



La Fiche d'Entreprise (FE) : nous intervenons directement dans votre entreprise pour établir votre FE.



Mesures d'ambiance (météorologie) : nous réalisons des mesures d'ambiance (sonore, lumineuse, vibratoire, chimique, ventilation).



Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) :

nous vous proposons des ateliers pratiques pour vous aider à élaborer votre DUERP. **Vous souhaitez participer à nos ateliers DUERP ? Scannez le QR code au dos.**



Ateliers de prévention : nous animons des ateliers thématiques dans nos centres médicaux (RPS, TMS, risque chimique...).

Pour découvrir notre agenda scannez le QR code au dos.

BESOIN 2

Veiller à l'adéquation entre les conditions de travail et l'état de santé de mes salariés

Notre réponse : Nous vous éclairons sur l'impact possible de l'environnement de travail sur la santé de vos salariés et accompagnons le changement.



Aide à la conception des lieux de travail : lorsque vous créez et aménagez des locaux accueillant des postes de travail, nous vous proposons des conseils de conception intégrant la prévention des risques professionnels.



Accompagnement dans les changements organisationnels :

contactez nos équipes si votre entreprise doit faire face ou fait face à des changements importants (déménagement, pandémie, contraintes économiques, changement d'effectifs...) qui peuvent impacter vos salariés.



Études de postes et propositions d'aménagement :

nous vous indiquons des solutions concrètes pour que vos salariés puissent continuer à travailler dans votre entreprise après un problème de santé.



Maintien en emploi : reportez-vous au **besoin 4**.



Soutien psychologique : reportez-vous au **besoin 5**.

BESOIN 3

Bénéficier d'information et d'expertise sur la santé au travail et sur la santé publique

Notre réponse : Nous sommes des acteurs de proximité, nous connaissons votre entreprise et vos salariés. Nous vous apportons informations, outils et conseils au quotidien.



Sensibilisations collectives : nous sensibilisons vos salariés sur leurs risques professionnels, dans votre entreprise ou en distanciel. **Vous souhaitez découvrir notre catalogue ? Scannez le QR code au dos.**



Ateliers de prévention : nous animons des ateliers thématiques (RPS, TMS, risque chimique...) dans nos centres médicaux pour vous apporter des outils d'aide à l'évaluation des risques. **Pour découvrir notre agenda, scannez le QR code au dos.**



Ressources documentaires : nous mettons à votre disposition divers supports pour développer votre culture de prévention.



Veille réglementaire : nous réalisons une veille informationnelle en santé au travail pour pouvoir répondre plus efficacement à vos besoins.



Information et expertise au service des instances de l'entreprise : nous participons à vos instances représentatives du personnel.



Santé publique : nous sommes un relais d'information et de promotion d'actions de santé publique : vaccination, audition, handicap...

BESOIN 4

Mettre en œuvre des solutions quand mon salarié a un problème

Notre réponse : Nous repérons les salariés en situation de désinsertion professionnelle et proposons des solutions individualisées en maintien en emploi.



Visites de pré-reprise / reprise : suite à un problème de santé (arrêt de travail de longue durée), nous accompagnons votre salarié pour une reprise du travail dans de bonnes conditions.



Proposition d'aménagement de poste : nous proposons des solutions concrètes pour que vos salariés puissent continuer à travailler.



Suivi individuel social : nous accompagnons vos salariés sur le plan social afin de prévenir les situations de désinsertion professionnelle.



Cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) :

nous vous proposons un accompagnement pluridisciplinaire et des solutions adaptées à chaque situation.



Soutien psychologique : reportez-vous au **besoin 5**.

BESOIN 5

Préserver la santé mentale de mes salariés et améliorer la qualité de vie au travail (QVT) dans mon entreprise

Notre réponse : Nous vous proposons une aide à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) sur mesure, individuelle ou collective.



Sensibilisations collectives RPS/QVT



Accompagnement dans la prévention des RPS :

diagnostic, démarche, animation de groupes de travail pour mieux travailler ensemble.



Ateliers pratiques : reportez-vous au **besoin 3**.



Suivi individuel psychologique : nos psychologues du travail vous reçoivent ainsi que vos salariés pour évoquer toute difficulté en lien avec la santé au travail.



Cellule d'urgence psychologique (CESUP) : si un événement grave (décès, suicide, accident, braquage, agression...) survient dans votre entreprise ou dans votre environnement, vous et vos salariés êtes accompagnés afin de limiter le stress post-traumatique.

BESOIN 6

Assurer le suivi individuel de l'état de santé de vos salariés

Notre réponse : Nous faisons bénéficier vos salariés d'examens médicaux ou infirmiers, périodiques et occasionnels, prévus par les textes.



Les visites obligatoires à votre initiative :

- > Visite médicale d'embauche
- > Visite périodique
- > Visite à mi-carrière
- > Visite de reprise



Les autres visites :

- > Visite de pré-reprise
- > Visite de fin d'exposition à des risques professionnels particuliers
- > Visite à la demande



Examens complémentaires : tous nos centres sont dotés d'un laboratoire équipé pour la réalisation d'examens sur mesure (test de capacité respiratoire, ergovision, audiométrie...).



Nous vous faisons parvenir les documents réglementairement :

avis d'aptitude, attestation de suivi, préconisations d'aménagement de poste...